

Date de la convocation : 07 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : **11**

Membres : Mesdames et Messieurs : Christian BARON, Marie-Christine BREJAUD, Marie-Jo DAILLY, Nadine DELANNE, Agathe JOFFRE, Justine MOREAU, Gaëlle MOULIN, Jean-Marc VERRHIEST, Martine LARRERE
Absents excusés : Sylviane FORTIN a donné procuration à Nadine DELANNE, Cécile FILLAULT
Secrétaire de séance : Martine LARRERE

Délibération n°2024-01 : Finances
Vote du compte administratif 2023

Monsieur le Président sort de la salle.

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine BREJAUD, Vice-Présidente ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Christian BARON, Maire et Président ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses / déficits	Recettes / excédents	Dépenses / déficits	Recettes / excédents
Exercice 2023	6 360.53	4 609.99		
Résultat 2023	1 750.54			
Résultat reporté 2022		4 644.88		
TOTAL		2 894.34		
RESULTATS DEFINITIFS		2 894.34		

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il est expliqué que les dépenses sont plus importantes que les recettes en raison d'un mandatement sur l'exercice 2023 de la prestation traiteur pour le repas de Noël 2022.

Madame MOULIN demande que la fiche par articles de l'année 2023 soit transmise à l'ensemble des membres.

Il est demandé si des aides financières ont été octroyées durant l'année 2023. Mme BREJAUD précise que seules des aides « administratives » ont été faites aux personnes qui le souhaitent.

Monsieur le Président regagne la salle.

Délibération n°2024-02 : Finances

Vote du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable du SGC de Châteauroux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération n°2024-03 : Finances

Affectation du résultat 2023

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'affectation du résultat 2023 comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTÉ** la proposition du Président et **AFFECTÉ** le résultat 2023 comme suit :

↳ Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté 2 894.34€

Délibération n°2024-04 : Finances

Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Président propose à l'assemblée le budget primitif 2024 suivant :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	7 444.34€	7 444.34€
Investissement	0€	0€
TOTAL	7 444.34€	7 444.34€

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

CONSIDÉRANT l'affectation du résultat 2023 approuvée le 27 mars 2024 et le report de l'excédent de fonctionnement reporté de 2 894.34€.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses / déficits	Recettes / excédents	Dépenses / déficits	Recettes / excédents
Exercice 2023	6 360.53	4 609.99		
Résultat 2023	1 750.54			
Résultat reporté 2022		4 644.88		
SOLDE		2 894.34		
RESULTATS DEFINITIFS		2 894.34		

↳ **ACCEPTÉ** le budget primitif 2024 tel que proposé par Monsieur le Président.

Questions diverses :

* NEANT

Séance levée à 19h30

Le Président,

Christian BARON

La secrétaire de séance,

Martine LARRERE